



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 2 avril 2012

Présents:

> Membres fondateurs

- UPEMLV : Frédéric MORET, Damien LAMBERTON (avec procuration de Gilles ROUSSEL)
- École des Ponts ParisTech : Philippe COURTIER, Gilles ROBIN, Serge PIPERNO
- UPEC: Luc HITTINGER, Lucie GOURNAY, Christian CUESTA (représentant Suzanne PONTIER)
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL
- ENVA: Jean-Paul MIALOT (avec procuration de Pascale PARISOT/ANSES)
- INSERM: Anne BISAGNI (représentant Thierry DAMERVAL)

> Personnalité qualifiée : Bernard SAINT-GIRONS (avec procuration de Gérard TOBELEM/EFS)

> Membres associés

- CSTB: Robert BAROUX (représentant Bertrand DELCAMBRE)
- ENSA VT : Alain DEREY
- ENSA Paris-Belleville : Jean Pierre BOBENRIETHER
- ENSA Paris-Malaquais : Joël SAKAROVITCH (représentant Nasrine SERAJI)
- EIVP : Régis VALLÉE
- ESTP : Florence DARMON
- IGN/ENSG: Christine SALGE (représentant Pascal BERTEAUD)
- INA: Daniel TERUGGI (représentant Mathieu GALLET)

> Personnels enseignants et chercheurs : Florence BOURILLON, Guy BONNET

> Personnels de l'EPCS : Auziria MENDES

> Invités permanents

- Rectorat : Kaldia KECHIT, représentant William MAROIS, recteur de Créteil, chancelier des universités
- MEDDTL : Patrice BUESO, représentant le secrétariat général

> Invités

- UPE : Benoît LESAFFRE, vice-président
- UPE : Micheline BARTHOUT, vice-présidente à la formation
- UPE: Bernard LAPEYRE, directeur du DED
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable
- UPE : Monika BLANC, responsable affaires générales

Absents/excusés

- Pôle de compétitivité Advancity : Isabelle COUTEAU
- CNRS: Guy MÉTIVIER
- FCBA: Georges-Henri FLORENTIN
- Doctorants : Stanislas HENRION
- UPE : Marcel PARIAT

Le conseil d'administration d'Université Paris-Est s'est réuni le 2 avril 2012 de 11 à 13 heures, en salle Perronet à l'Ecole des Ponts.

En ouvrant la séance, le président salue les présidents nouvellement élus des deux universités ainsi que leurs nouveaux représentants au conseil d'administration d'Université Paris-Est.

Point n°1: Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 12 décembre 2011

Première délibération

Le compte rendu du conseil d'administration du 12/12/2011 est approuvé à l'unanimité

Point n°2: Approbation du compte financier 2011

Le compte financier 2011 d'Université Paris-Est est présenté par Madame l'agent comptable.

L'année 2011 a été marquée par l'introduction du nouveau logiciel de gestion financière SIFAC qui a exigé une forte mobilisation des personnels, par l'augmentation des dépenses liée à l'accroissement du nombre de doctorants inscrits, par le démarrage de la gestion de 3 LABEX en ressources affectées et par la prise de participation à la SATT IDF innov.

Le compte financier retrace l'exécution du budget et permet d'analyser la situation globale financière de l'établissement. En 2010, les point forts identifiés avaient été la bonne gestion de la trésorerie et l'existence de réserves ; les point faibles, la chute de l'excédent brut d'exploitation et la sous exécution des dépenses. Les constats pour 2011 sont les suivants.

- Les taux de réalisation des dépenses de 95% et des recettes de 92% sur le fonctionnement sont corrects mais nécessitent une grande vigilance quant à la programmation de l'exécution des recettes. La sous-exécution des dépenses d'investissement entraînant le report des crédits prévus pour l'achat Bienvenüe non réalisé en 2011 a induit un solde d'exécution (- 1 116 k€) meilleur que celui annoncé dans les prévisions (- 1 334 k€).
- Les résultats de l'année 2011 font ressortir des dépenses de charges de personnel en augmentation suite à l'accroissement du nombre de doctorants qui atteindra son rythme de croisière en 2012, l'augmentation du poste services extérieurs (notamment poste études et recherche) et une légère diminution du poste autres services (missions, réceptions, honoraires sur conventions de formation et accompagnement des doctorants). Concernant les recettes, les produits des ventes de services et refacturations ont légèrement diminué alors que les contributions des membres ont mécaniquement augmenté avec l'accroissement des transferts des dotations salariales concernant les doctorants. L'établissement dégage un résultat net comptable négatif de 1111 k€ contre 458 k€ en 2010. L'insuffisance d'autofinancement en matière de fonctionnement a pour conséquence la poursuite de la dégradation de l'excédent brut d'exploitation et le prélèvement sur le fonds de roulement.
- Le total du bilan varie peu. Les capitaux propres représentent 72% du passif en raison de la dotation initiale de 4 millions et aux réserves qui ont pu être dégagées entre la création du PRES et l'exercice 2009. Le fonds de roulement du PRES est actuellement correct mais, sa capacité d'autofinancement s'étant fortement dégradée, le PRES a donc continué de puiser dans ses réserves pour financer ses charges.
- Les données chiffrées suivantes sont à noter :
 - le PRES a établi 81 nouveaux contrats doctoraux, géré 146 conventions, traité 161 factures de vente et 1300 factures d'achat et suivi 4 marchés publics ;
 - le résultat d'exploitation passe de 106 072 € en 2010 à 1 139 749 € en 2011, détérioration due à l'accroissement des charges (+53%) non compensée par l'augmentation des produits (+35%);

- le résultat financier passe de 2 643 € en 2010 à 24 939 € suite à la réorientation des placements en FONSICAV sur des comptes à terme ;
- le résultat net, en forte diminution par rapport à 2011, est arrêté à 1 110 975 €;
- la trésorerie disponible corrigée des ressources affectées s'élève à 3 365 k€. En effet, les créances s'élèvent à 1 396 k€ et les dettes à 437 k€ et la différence entre fonds de roulement et besoin en fonds de roulement engendre une trésorerie de 4 615 k€, soit 200 jours de fonctionnement ; le besoin journalier est estimé à 22 k€ (16 k€ en 2010). Il est raisonnable de préconiser une trésorerie disponible couvrant au moins deux mois de fonctionnement, soit 1 360 k€.

En conclusion, Mme TOCKO souligne les points forts et les points faibles de la comptabilité d'UPE :

- les points forts sont des grandeurs bilancielles équilibrées, l'existence de réserves ;
- les points faibles sont la chute alarmante du résultat brut d'exploitation et de la CAF.

Compte tenu de la faiblesse des marges de manœuvre, l'établissement doit mener une gestion rigoureuse par la maîtrise des dépenses et la redynamisation des recettes.

Les membres expriment leur satisfaction d'avoir une situation claire et fiable ; ils remercient Mme TOCKO pour son travail.

Bernard Saint-Girons souligne que la rigueur de gestion souhaitée a conduit d'une part à la maîtrise de la masse salariale avec le non-renouvellement de contrats arrivés à échéance ou de détachements, et d'autre part à la gestion anticipée des recettes avec à partir du premier trimestre 2011 des appels échelonnés pour le financement des allocations doctorales.

Deuxième délibération

Le compte financier 2011 est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Décision budgétaire modificative 2012-1

La décision budgétaire modificative 2012-1 présente un caractère technique; elle a pour objet d'intégrer dans les comptes les dotations correspondant à quatre conventions :

- deux conventions avec l'ANR du 13 février 2012 relatives à l'appel à projets COHORTES du programme des Investissements d'avenir, pour un montant de 47 847,02 € représentant les versements à 6 et 12 mois ;
- une convention avec l'Etat via le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 20 janvier 2012,relative au projet Web of Object pour un montant de 111 072 € représentant 30 % du montant total du financement apporté au projet;
- une convention avec l'Ambassade de France aux Etats Unis du 1^{er} décembre 2011 relative au soutien à un programme doctoral coordonné par l'école doctorale MSTIC, pour un montant de 30 000 €.

La DBM 2012-1 ainsi présentée s'élève à 188 919,02 €.

Troisième délibération

Le projet de DBM-1 est approuvé à l'unanimité.

Point n°4 : Nouveau modèle budgétaire

Le budget prévisionnel 2012 soumis au CA du 12 décembre 2012 comportait un prélèvement sur fonds propres de 338 881 €. Il a été approuvé dans la perspective de préconisations en vue d'établir un nouveau modèle budgétaire en 2012.

Le nouveau modèle budgétaire a pour objet d'équilibrer le budget UPE. Un groupe de travail animé par Benoît LESAFFRE, vice-président, et constitué de représentants des membres fondateurs et de quatre membres associés s'est réuni à trois reprises aux fins d'élaborer ce modèle.

La démarche a consisté à raisonner sur le budget consolidé du PRES au périmètre suivant :

- il comprend le budget propre de l'établissement et les apports extra-budgétaires des membres ;
- il porte sur le cœur d'activité d'UPE résultant des compétences déléguées par ses membres : délivrance des diplômes de doctorat et d'habilitation à gérer la recherche ; fonctions-support nécessaires à l'accomplissement de ces missions ; actions institutionnelles au nom d'UPE et de ses membres ;
- les projets spécifiques inter-établissements dont la mutualisation permet des économies collectives sont exclus de la démarche.

Les apports des membres sont de deux types : apports en numéraire (647 k€ en 2011), apports en nature (montant estimé à 1170 k€). Pour équilibrer le budget à un montant légèrement supérieur au budget voté au BP 2012, l'apport total des membres en 2012 est évalué à 2 200 k€. La formule de calcul de la contribution des membres doit reposer sur une assiette robuste, explicable et facilement actualisable qui reflète l'activité du PRES et implique chaque membre tout en prenant en compte ses capacités. L'assiette retenue est celle du nombre de thèses soutenues, et la contribution de chaque membre est égale au nombre de ces thèses multiplié par 8 k€, avec un minimum de 10 k€. Le nombre de thèses attribuable à chaque établissement est calculé sur la base de l'appartenance du doctorant à l'unité de recherche, équipe d'accueil d'une école doctorale d'UPE.

Les simulations ont abouti à l'identification de 4 groupes :

- 9 établissements dont le nombre de thèse soutenues est égal ou inférieur à 1 ; leur contribution budgétaire est égale à 10 k€ (à titre transitoire 5 k€ pour le FCBA) ;
- 4 établissements dont le nombre de thèse soutenues est égal ou supérieur à 2 ne contribuaient pas jusqu'à présent au budget du PRES ;
- 3 établissements dont le nombre de thèse soutenues est égal ou supérieur à 2 et qui contribuaient au budget du PRES voient leur contribution augmenter ;
- 2 établissements dont le nombre de thèses soutenues est égal ou supérieur à 2 qui contribuaient au budget du PRES ne voient pas leur contribution augmenter.

Pour les établissements dont la contribution est plus que doublée ou ceux pour lesquels elle passe de 0 € à un montant significatif, une transition sera étudiée.

Les montants des contributions donneront lieu à une décision budgétaire modificative présentée lors d'une prochaine séance du conseil d'administration. Les apports des membres fondateurs et associés feront l'objet d'une contractualisation par des conventions pluriannuelles.

Le choix du nombre de thèses soutenues comme indicateur de référence peut porter à discussion mais les membres conviennent qu'aucun indicateur ne répond à un ensemble de situations hétérogènes.

Quatrième délibération

Le nouveau modèle budgétaire est approuvé à l'unanimité.

Point n°5: Questions diverses

Résultats du PIA notifiés depuis la précédente réunion du Conseil d'administration

 Le projet IDEFI porté par UPE, intitulé IDEA (Individualisation, Diversification, Evaluation et Accompagnement), est retenu. Figurent aussi parmi les lauréats les projets Design School porté par l'École des Ponts et UTOP associant l'École Nationale des Sciences Géographiques et l'École des Ponts.

- Le Labex MMCD (matériaux, modélisation, construction durable) a été labellisé dans la seconde vague. Au terme des appels à projet Labex, le nombre des projets labellisés portés par UPE s'élève à 5 sur 6 projets présentés.
- Le projet d' « Institut d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées », Efficacity, n'a pas été retenu faute d'objet industriel identifiable. Il bénéficie cependant d'une mention spéciale du jury et d'une dotation d'un montant de 15 M€. L'institut dont les statuts restent à finaliser sera installé Cité Descartes.
- Engagement du processus de financement de la VEFA Bienvenüe. La VEFA a été signée le 31 janvier 2012. Conformément à l'échéancier des paiements, le premier règlement du PRES a été effectué à la signature et la demande de versement de subvention présentée à la Région ; celle-ci a procédé dans un délai rapide de cinq semaines au règlement, conforme au taux d'intervention prévu de 84,62% pour cette opération. Un second versement sera effectué début mai et la demande de concours sollicitée selon les mêmes modalités auprès de la Région.
- Validation de frais d'inscription à l'université d'été sur les sols pollués organisée dans le cadre du programme doctoral Erasmus Mundus ETeCoS3. Au cours de cette université d'été organisée du 18 au 22 juin, les doctorants d'Université Paris-Est et des partenaires et membres associés du programme doctoral ETeCoS³ sont exemptés de frais d'inscription. Les frais de participation seront dus par les autres participants (200/300 euros suivant inscription avant/après le 1er juin 2012).

Cinquième délibération

Le montant des frais d'inscription à l'université d'été sur les sols pollués sont approuvés à l'unanimité.

La réunion est levée à 13 heures 15.

Prochaine réunion : le 18 juin 2012 à 11 heures.